

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur A. GOFFART, Directeur
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/403165
N/réf. : AVL/CC/BXL-7.60/s.502
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue de la Madeleine / angle Putterie. Placement d'un urinoir public. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS
(Dossier traité par F. Guillan Suarez)

En réponse à votre lettre du 26 mai 2011 sous référence, reçue le 30 mai, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 8 juin 2011, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne une partie de l'espace public située dans la zone de protection de la galerie Bortier et faisant face à la chapelle de la Madeleine. Elle porte sur le placement d'un urinoir public.

Cette demande fait suite à une demande antérieure datant de 2009 et portant sur l'implantation d'un urinoir, en contrebas de la chapelle. Cette demande avait été sanctionnée par un avis défavorable de la CRMS en raison du préjudice visuel du dispositif localisé dans l'un des endroits les plus stratégiques de la Ville.

La nouvelle implantation proposée constitue un moindre mal par rapport à la précédente, le dispositif étant prévu le long d'un tronçon « mort » de la Putterie et à l'arrière de la chapelle. La Commission souscrit donc à la nouvelle demande.

Elle signale au passage ***une erreur sur le plan d'implantation où le cheminement piéton issu de la Gare Centrale est dénommé à tort « rue de la Madeleine »***. La Commission demande que le plan soit corrigé.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : M. Guillan Suarez
- Concertation de la Ville de Bruxelles